

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 29 mars à 18h30

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINÉ, Maire.

Membres Présents :

Jean-Louis MADELAINÉ, Marielle SPENLE, Didier MASSON, Denis SCHNEIDER, Gisèle HIESIGER, Djamel SAAD, Véronique MADELAINÉ, Nuriyé MUTLU, Denis HILBOLD, Nadine BLAISE, Vincent JUNG, Patricia PRUNELLE, Sandrine KOLOPP, Robert MORANT, Manuela ZENTZ, Séverine WATZKY, Christophe PHILIPPS, Bernard HECKEL, Laetitia BETSCH, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Christian RAEIS, Jérémie PHILLIPPS.

Membres Absents excusés :

Jean-Marc TRIACCA qui donne procuration à Jean-Louis MADELAINÉ

Ludovic BARDE qui donne procuration à Séverine WATZKY

Jalé GUNGOR qui donne procuration à Nadine MEUNIER-ENGELMANN

Membres Absents

Morgane RACLET

Nathalie DAVIDSON

Les points de 3 à 17 sont retirés de l'ordre du jour et reportés au prochain conseil municipal du 14 avril prochain.

2021- II -01 Secrétariat de séance du Conseil Municipal

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de nommer un secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Mme Nadine MEUNIER – ENGELMANN comme secrétaire de séance

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2021-II-02 Adoption du compte-rendu de la séance du 19 février 2021

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

Le compte rendu de la séance du 19 février 2021 est

ADOPTÉ à la majorité

3 contres : Marielle SPENLE, Nuriyé MUTLU, Jérémie PHILLIPPS

3 abstentions : Christian RAEIS, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Jalé GUNGOR

- 2021-II-3** **Election du président de séance**
Reporté
- 2021-II-4** **Approbation du compte de gestion : Budget général (Annexe 1)**
Reporté
- 2021-II-5** **Approbation du compte de gestion : Budget ZAC « VAUBAN » (Annexe 2)**
Reporté
- 2021-II-6** **Approbation du compte de gestion : Budget « Régie des Eaux » (Annexe 3)**
Reporté
- 2021-II-7** **Compte Administratif 2020: Budget général (Annexes 4 et 5)**
Reporté
- 2021-II-8** **Compte Administratif 2020 : Budget ZAC « VAUBAN » (annexe 7)**
Reporté
- 2021-II-9** **Compte Administratif 2020 : Budget « Régie des Eaux » (annexe 8)**
Reporté
- 2021-II-10** **Affectation des résultats : Budget Général :**
Reporté
- 2021-II-11** **Affectation des résultats : Budget ZAC « VAUBAN »**
Reporté
- 2021-II-12** **Affectation des résultats : Budget Régie des Eaux :**
Reporté
- 2021-II-13** **Adoption du Budget Général (Annexe 4)**
Reporté
- 2021-II-14** **Autorisations de programmes et crédits de paiement Budget Général (Annexe 6)**
Reporté
- 2021-II-15** **Budget ZAC « VAUBAN » (Annexe 7)**
Reporté
- 2020-II-16** **Budget « Régie des Eaux » (Annexe 8)**
Reporté
- 2021-II-17** **Adoption des taux des impôts locaux**
Reporté

2021-II-18 Transfert des zones de développement économique

Pour mémoire, des écritures de réintégration des zones économiques de Phalsbourg ont été réalisées fin décembre 2017 avec effet au 1er janvier 2017 suite au transfert des zones vers la Communauté de Communes conformément aux dispositions de la Loi NOTRe.

Ces écritures comptables avaient pour objet d'intégrer le déficit du budget annexe de la Ville de Phalsbourg.

Cependant il aurait fallu régulariser ces écritures par une délibération conjointe de la commune de Phalsbourg et la Communauté de Communes au travers d'une subvention d'équilibre en faveur de la Communauté de Communes afin de neutraliser ce déficit.

Cette régularisation est d'autant plus indispensable que la Communauté de communes du Pays de Phalsbourg et la Commune de Phalsbourg ont établi un acte de rachat des terrains au travers de la situation dite « au réel » et qui s'est traduit par un acte administratif du 27/07/2018 engageant la CCPP à rembourser la somme de 2 267 961,98 €.

Ainsi, conformément à la demande de la Trésorerie de Phalsbourg, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la subvention d'équilibre de 881 302,71 € à verser à la communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Sur proposition de monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser la subvention d'équilibre de la Communauté de Communes du pays de Phalsbourg pour un montant de 881 302,71 €
D'AUTORISER le Maire à engager les démarches

ADOPTÉ à la majorité

3 abstentions : Robert MORANT, Jérémie PHILLIPPS, Nuriyé MUTLU

2021 –II-19 Demande de subvention /Aire de jeux

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réalisation de 2 aire de jeux : Buchelberg et Trois-Maisons et présente le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement

	dépenses H.T.	recettes
<i>Réalisation aire de jeux sur 2 sites</i>	73 212.60	
<i>Sécurisation des aires de jeux</i>	20 000.00	
TOTAL du programme :	93 212.60	
13. Subventions		
- D.E.T.R. 35 %		32 624.41
Auto financement		60 588.19
Emprunt		
TOTAL du programme :	93 212.60	93 212.60

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve ces travaux

- Autorise Monsieur le Maire à présenter les demandes de subventions

ADOPTÉ à la majorité

à 2 abstentions : Jérémie PHILLIPPS et Laetitia BETSCH

2021 –II-20 Demande de subvention DETR/Remplacement des fenêtres à l'école maternelle Centre

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de changement des fenêtres de l'école maternelle du Centre et présente le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement

	dépenses H.T.	recettes
<i>Remplacement des fenêtres école Ecole maternelle</i>	38 771.21	
TOTAL du programme :	38 771,21	
13. Subventions - D.E.T.R. 40 %		15 508.48
Auto financement		23 262.73
Emprunt		
TOTAL du programme :	38 771.21	38 771.21

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à présenter les demandes de subventions

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

2021 –II-21 Demande de subvention Plan de relance/socle numérique dans les écoles

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'équipements numériques pour les écoles - L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels et par le dispositif Fus@é - Faciliter les usages éducatifs qui ont pour but l'amélioration des apprentissages en cohérence avec les enjeux liés à l'acquisition du socle commun des connaissances :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Plan de financement – socle numérique

13 classes élémentaires Programme d'investissement jusqu'au 31/12/2022	dépenses H.T.	recettes
<i>Equipement socle numérique :</i>	83 910.00	
<i>Logiciels, applications</i>	5 420.00	
TOTAL du programme :	89 330.00	
13. Subventions - Plan de relance (académie)		31 850.00

<ul style="list-style-type: none"> • Socle numérique Maximum 2450 €/classe • Ressources : logiciels, applications Maximum 10€/élèves 		2 750.00
Auto financement		54 730.00
Emprunt		
TOTAL du programme :	89 330.00	89 330.00

Plan de financement – dispositif

	dépenses H.T.	recettes
<i>Equipement 7 classes de maternelles</i>	18 500.00	
TOTAL du programme :	18 500.00	
13. Subventions - dispositif Fus@é 40 %		7 400.00
Auto financement		11 100.00
Emprunt		
TOTAL du programme :	18 500.00	18 500.00

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à présenter les demandes de subventions

ADOPTÉ à la majorité

à 4 abstentions : Jérémie PHILLIPPS, Nadine MEUNIER-ENGELMANN, Jalé GUNGOR et Christian RAEIS

2021 –II-22 Reversement du solde Contrat Enfance Jeunesse 2019 à Phalsbourg-Loisirs :

Il sera demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le versement du solde du Contrat Enfance Jeunesse 2019 d'un montant de 15 754 € à l'association Phalsbourg-Loisirs.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention financière avec l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement du solde du Contrat Enfance Jeunesse 2019 d'un montant de 15 754 € à l'association Phalsbourg-Loisirs

D'AUTORISER le Maire signer la convention financière avec l'association

ADOPTÉ à la majorité

à 1 abstention : Jérémie PHILLIPPS

2021 –II-23 Charte Moselle Jeunesse 2019-2021(Annexe 9)

La ville en partenariat avec le département de la Moselle et les associations phalsbourgeoises, souhaite organiser des animations éducatives à destination de jeunes âgés de 11 à 17 ans (jeunes isolés, des jeunes engagés, les jeunes talents

Ce projet évolue pour une implication plus importante des jeunes au cœur du dispositif « Moselle Jeunesse » en se donnant les moyens d’agir pour, par et avec les jeunes.

La ville de Phalsbourg est soucieuse de la mise en œuvre d’actions qui contribuent notamment :

- A permettre aux jeunes d’avoir des activités éducatives pendant leur temps libre,
- A mettre en réseau, créer du lien entre les jeunes, les associations, les parents et les acteurs sociaux de Phalsbourg,
- A promouvoir le savoir-faire associatif auprès du public,
- Encourager les jeunes à devenir acteur de leurs loisirs. En signant la charte, la commune s’engage auprès du Département de la Moselle à :
- Se donner les moyens de coordonner les différentes interventions qu’elle gère en faveur de la jeunesse (action sociale, sport, culture, etc.),
- Désigner un élu référent « jeunesse 11-17 ans » et un référent technique, interlocuteur des services départementaux,
- Faciliter l’identification des réseaux de jeunes mobilisables,
- Mobiliser les moyens et les réseaux locaux nécessaires à la réalisation des actions qui s’inscrivent dans les objectifs prioritaires. Après lecture, le maire propose de signer la charte départementale Moselle Jeunesse 2019-2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le partenariat avec le département de la Moselle en faveur de la jeunesse tel que défini dans la charte Moselle Jeunesse 2019-2021,
- **Autorise** le maire à signer toutes les pièces du dossier.

ADOPTÉ à l’unanimité des membres présents

REGIE DES EAUX

2021 –II-24 Membres du Conseil d’exploitation de la Régie des Eaux de la ville de Phalsbourg

Le Maire rappelle la délibération 2020-V-17 du 21 juillet 2020 nommant les membres du Conseil exploitation de la régie des eaux

- Ont été élus : MM Denis SCHNEIDER, Vincent JUNG et Denis HILBOLD

Le Maire rappelle également les articles 10 et 11 des statuts de la régie des eaux, à savoir :

Article 10 : Le Conseil d'exploitation est composé de 4 membres. Les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil municipal, sur proposition du maire. Ils sont relevés de leurs fonctions par la même autorité.

Article 11 : Les membres du Conseil municipal doivent détenir la majorité des sièges au sein du Conseil d'exploitation, en l'occurrence ils détiendront 3 sièges.

L'autre membre est choisi en raison notamment de son expérience des affaires ou de l'administration ou de sa profession, ayant acquis une compétence lui permettant d'émettre tous avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de la régie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Edouard CUNY est proposé comme membre personne extérieure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **NOMME** Monsieur Edouard CUNY comme membre extérieur du Conseil exploitation de la régie des eaux de Phalsbourg

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

DIVERS

- Taxe sur le Foncier Bâti : le taux reste changé, il s'agit d'une erreur d'écriture dans la note de synthèse, le taux reste bien à 11,22 %, et non 25,48 % (point à l'ordre du jour du prochain Conseil).
- Christian RAEIS prend la parole en disant « qu'il trouve regrettable d'apprendre par la presse le retrait des délégations de Marielle SPENLE. »
Est-ce que l'arrêté a été signé, et notifié à la Sous-Préfecture ?
- Monsieur RAEIS demande qui reprendra les délégations de Madame SPENLE. Le Maire précise que ce point sera vu lors d'un prochain conseil.
- Madame SPENLE souhaite prendre la parole, pour expliquer sa position, Monsieur le Maire lève la séance.

La séance est levée à 19h30

Vu pour être affiché le samedi 3 avril 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.